

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SSIAP 3

ARRÊTÉ DU 02 MAI 2005 MODIFIÉ

CODE RS : 5643 – CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER - ECHEANCE ENREGISTREMENT : 31/12/2026

MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter ou en intra dans nos locaux
- Effectifs : Minimum : 5 / Maximum : 12
- Durée : 32 jours (224 heures) examen compris

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne prétendant à diriger un service de sécurité incendie.

PRÉREQUIS

Être titulaire de l'ERP 2, l'IGH 2 ou du SSIAP 2 avec trois ans d'expérience dans la fonction ou un diplôme de niveau IV, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC 1 de moins de deux ans, sauveteur secouriste au travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Les moyens matériels et pédagogiques sont conformes à l'annexe XI du 02 mai 2005 modifié.

Extinction sur différents feux réels effectuée sur une aire de feu.

Les formateurs référencés sont titulaires d'un SSIAP 3 ou d'un brevet de prévention en cours de validité et dotés d'une expérience significative.

Un support de formation et/ou un livret sera remis en fin de formation.

VALIDATION

Diplôme SSIAP 3.

Certificat de réalisation.

Passerelle : aucune

Suite de parcours : aucune

TARIFS

- En inter : 4 200 € HT
- En intra : 29 000 € HT pour un groupe de 12 personnes

DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH)
- Réaliser l'analyse des risques dans un ERP ou IGH
- Vérifier la validité et réviser un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie
- Gérer les besoins en sécurité incendie dans un ERP ou un IGH
- Encadrer un service de sécurité incendie
- Être le correspondant de la commission de sécurité

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Tests réguliers de contrôle des connaissances tout au long de la formation sous forme de QCM et d'exercices pratiques.

Examen écrit (QCM de 40 questions et élaboration d'une notice de sécurité) et oral (questions à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité). L'examen se déroule devant un jury composé d'un officier de la BSPP titulaire du PRV2 et de deux chefs de sécurité incendie titulaires de leur SSIAP 3 en cours de validité dont l'un est en fonction.

CONTENU

Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

La sécurité incendie et les bâtiments

- Matériaux de construction
- Etudes de plans
- Outils d'analyse

La réglementation incendie

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Gestion des risques

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

Conseil au chef d'établissement

- Information à la hiérarchie
- Veille réglementaire

Correspondant des commissions de sécurité

- Les commissions de sécurité

Le management de l'équipe de sécurité

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit de travail
- Notions de droit civil et pénal

Le budget du service sécurité

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

MAJ : 31/01/2024